

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

Séance du 16 février 2009

Compte-rendu

AFFAIRE N° 1	Modification du nombre de postes d'administrateurs siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	---

Par délibération du 25 mars 2008, le Conseil Municipal a fixé à 11 le nombre d'administrateurs siégeant au Conseil d'Administration du CCAS, incluant le Maire qui est président de droit.

Le Conseil Municipal a également élu cinq de ses membres pour siéger aux côtés du maire.

Conformément au code de l'action sociale et de la famille, le maire a désigné, par arrêté, les 5 membres représentant les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, des retraités et des handicapés.

L'UDAF a fait acte de candidature. Afin de répondre favorablement à sa demande, le conseil municipal a augmenté le nombre d'administrateurs : dorénavant 6 seront nommés par le Maire et 6 seront élus parmi les membres du Conseil Municipal, ce qui portera à 13 le nombre d'administrateurs siégeant au Conseil d'Administration du CCAS.

AFFAIRE N° 2	Election d'un représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	---

Par délibération du 25 mars 2008, le Conseil municipal a désigné Mesdames PRIEUX, BERTHELIER, PILTE, BASSOUM et Monsieur MAUBERT pour siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en plus de Monsieur le maire, président de droit. Comme le conseil a porté de 5 à 6 le nombre de représentants du conseil municipal, il a procédé à l'élection du 6^{ème} représentant : Mme VALS a été élue.

AFFAIRE N° 3	Comité des œuvres sociales – élection des représentants du conseil municipal	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	---	---

Par délibération du 3 avril 2008, le Conseil municipal a désigné, parmi ses membres, 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour siéger au conseil d'administration du Comité des œuvres sociales (COS) du personnel communal, le maire étant président de droit. Lors de son assemblée générale du 27 janvier 2009, le COS, association de type loi 1901, a modifié ses statuts et désormais le maire n'est plus président de droit et n'est donc plus membre du conseil d'administration du COS. Le Maire étant le premier responsable du personnel communal, il est logique qu'il puisse participer à la vie et aux décisions du COS sans être président.

Le conseil municipal a procédé à une nouvelle désignation des représentants au sein du COS.

Ont été élus :

Titulaires :

- **M. Franck DEMAUMONT**
- **Mme Liliane BERTHELIER**
- **Mme Claire PRIEUX**
- **M. Christian BERTHIER**

Suppléants :

- **M. Justin MAUBERT**
- **Mme Yolande VALS**
- **Mme Eulalie LAMA**
- **Mme Corinne PILTE**

AFFAIRE N° 4	Débat sur les Orientations du budget principal 2009	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	---

Pour 2009, le contexte économique et financier est difficile avec une baisse de la population Chalettoise et une diminution de certaines dotations d'Etat. Pour 2009, la ville envisage :

- le maintien des taux d'imposition de 2008
- la stabilisation des charges de fonctionnement
- la maîtrise de la dette
- la recherche d'un autofinancement aussi élevé que possible.

Et sur ces bases, le budget proposera de :

- pérenniser les actions et les services nouveaux
- lancer un plan pluriannuel d'investissement
- poursuivre la politique de développement durable
- aménager les quartiers Kennedy-Château-Blanc, Lancy
- continuer d'équiper la commune
- concourir au développement économique et social et du commerce
- développer la convivialité, la vie associative et la démocratie participative.

AFFAIRE N° 5	Débat sur les orientations du budget annexe de l'eau potable 2009	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	--	-------------------------------------

Les résultats de l'exercice 2008 du budget annexe de l'eau font apparaître un excédent de 97 500 € environ.

Pour le budget 2009, le conseil municipal a proposé :

- de ne pas augmenter la surtaxe de l'eau potable qui resterait fixée à 0,07 € le m³
- de réaliser d'importants travaux de renforcement des réseaux d'adduction d'eau afin de mieux assurer la défense incendie de certaines rues.

AFFAIRE N°6	Débat sur les orientations du budget annexe du lotissement communal « Le Clos de Champtaloup » 2009	Rapporteur : M. Le Maire
---------------------------	--	-------------------------------------

Le lotissement communal « Le clos de Champtaloup » situé rue René Lalanne fait l'objet d'un budget annexe comme le prévoit la réglementation. Les travaux sont achevés et 8 lots sur 10 sont vendus. Pour 2009, il est prévu de vendre les deux lots restants et de clore ce budget si possible.

AFFAIRE N° 7	Budget principal 2009 : décision d'investissement anticipé	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a voté, par anticipation à l'adoption du budget principal de l'exercice 2009, diverses opérations pour un montant de 77.911 € environ parmi lesquelles :

- | | |
|---|----------|
| - Aménagement d'espaces publics St Gobain | 40 000 € |
| - Acquisition d'une armoire réfrigérée pour le foyer Marlin | 3.941 € |
| - Création d'un columbarium au cimetière de Vésines | 26.238 € |

AFFAIRE N° 8	Budget annexe de l'eau potable 2009 : décision d'investissements anticipés	Rapporteur : M. Le Maire
----------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a inscrit par anticipation à l'adoption du budget annexe de l'eau de l'exercice 2009 l'opération suivante :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Travaux d'adduction d'eau | 1 500 euros |
|-----------------------------|-------------|

AFFAIRE N°9	Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2009	Rapporteur : M. Le Maire
---------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a voté les subventions pour 2009 destinées aux associations locales. Ces subventions sont versées aux associations sans conditions particulières dès lors qu'elles ont fourni un dossier suffisant et qu'elles oeuvrent dans un but d'intérêt général.

Le montant des subventions ainsi allouées s'éleverait, après avis de la commission générale à 54.129 €

La liste des subventions est annexée au présent compte rendu.

AFFAIRE N° 10	Vote des subventions sous conditions aux associations pour l'exercice 2009	Rapporteur : M. le Maire
-----------------------------	---	-------------------------------------

Le conseil municipal a voté des subventions à certaines associations sous réserves de certaines obligations notamment :

- Passer une convention avec la commune lorsque le montant de la subvention dépasse 23.000 €
- Mener l'action prévue au contrat urbain de cohésion sociale.
-

Le montant des subventions ainsi allouées s'éleverait, après avis de la commission générale à 175.346 €

La liste des subventions est annexée au présent compte rendu.

AFFAIRE N° 11	Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) en 2008 - Communication	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------	--	-------------------------------------

Conformément à l'article 8 de la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, le Maire doit présenter chaque année au conseil municipal un rapport sur l'utilisation de la DSUCS.

Pour 2008, cette dotation d'un montant de 701 789 € a participé au développement des services rendus à la population, notamment à l'action sociale, les bourses scolaires communales, les actions en faveur des enfants et des jeunes et de l'animation culturelle. Le conseil municipal a pris acte de cette communication.

AFFAIRE N° 12	Plan d'équipement nautique de la ville de Chalette-sur-Loing - demande de subvention auprès de la Région Centre	Rapporteur : M. RAMBAUD
------------------------------------	--	--

L'école municipale de voile, en croissance constante, doit renouveler son matériel très usagé : il est utilisé intensivement par les écoles primaires, les collèges et les lycées, le centre de loisirs municipal et les activités propres à l'école de voile.

Un plan d'équipement regroupant les besoins en matériel a été élaboré. Il consiste en l'achat :

- d'une planche à voile
- de 8 kayaks écoles
- de gréements de planche à voile
- de lots de gilets

Pour l'ensemble de ces matériels, évalué à 6 496,70 € H.T. soit 7 770,00 € T.T.C., la Région Centre peut apporter son concours.

Le conseil municipal a décidé de demander à la Région une aide de 40% soit 2 598,68 €, la Ville finançant le solde soit 3 898,02 €.

AFFAIRE N° 13	Création d'un terrain de bicross : demandes de subventions	Rapporteur : M. RAMBAUD
------------------------------------	---	--

Afin de favoriser l'émergence de nouvelles activités pour les enfants et les jeunes, et de répondre à la demande d'activités cyclistes émanant des écoles, des centres de loisirs, des jeunes de nos quartiers et des compétiteurs, le conseil municipal a validé la création d'un terrain de bicross.

Ce terrain de bicross serait installé dans l'espace du parc de loisirs de Chalette, et utiliserait une nouvelle partie du bâtiment de l'école de voile.

Pour l'ensemble de ce projet, évalué à 500 000 € H.T., soit 598 000 € T.T.C., la Région Centre, le Conseil Général du Loiret, l'Etat et le partenariat de mécénats organisé par la Fédération Française de Cyclisme peuvent apporter leur concours.

Le conseil municipal a décidé de solliciter ces subventions.

AFFAIRE N° 14	Aménagement d'un accueil de loisirs dans l'ancienne poste de Vésines : dépôt d'une déclaration préalable et d'un dossier au titre des établissements recevant du public (ERP)	Rapporteur : M. PEPIN
------------------------------------	--	--

Dans le cadre du redéploiement du service jeunesse au cœur des quartiers de la ville, il est prévu de réhabiliter l'ancienne poste de Vésines, afin d'y accueillir les bureaux du service et les enfants de 11 à 15 ans. Pour la réalisation de ce projet, le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à déposer deux dossiers pour la réalisation de travaux au titre de l'urbanisme (déclaration préalable) et de la sécurité/accessibilité handicapés (dossier ERP).

AFFAIRE N° 15	Conclusion d'un bail emphytéotique avec la société HAMOVAL pour une propriété communale rue des Cités Saint-Gobain	Rapporteur : M. PEPIN
------------------------------------	---	--

La Ville a acquis en 2003 un terrain sis 10 rue des Cités Saint Gobain, sur lequel est implanté un ancien local associatif vétuste (« les ballets Zaporogues »). En accord avec la commune, la société HAMOVAL y construira 11 logements collectifs après démolition du bâtiment. Le conseil municipal a décidé de conclure avec la société HAMOVAL un bail emphytéotique de 65 ans à l'euro symbolique, pour la mise à disposition du terrain ; la société HAMOVAL prend en charge la démolition du local existant.

AFFAIRE N° 16	Avis du conseil municipal sur le projet de reconstruction du collège Pablo Picasso	Rapporteur : M. PEPIN
------------------------------------	---	--

Le Conseil général a présenté le 26 janvier 2009 le projet de reconstruction du collège Pablo Picasso et de son agrandissement en intégrant une nouvelle parcelle acquise par le Département face à l'établissement.

Le futur collège sera composé de trois grands pôles fonctionnels : les pôles vie du collège, enseignement et restaurant scolaire. Il comportera également un garage à vélos, un parking pour le personnel, une aire de dépose-minute, une aire pour les cars et une aire de stationnement pour les parents. Les abords du collège seront également aménagés afin de favoriser les conditions d'accès des usagers en toute sécurité. Ceci engendre notamment la création d'un parvis, l'affectation au futur collège d'une partie de la rue Proudhon et la mise en sens unique d'une partie de la rue Voltaire.

Au total, le coût de l'opération est estimé à 24,7 millions d'euros.

Le conseil municipal a donné un avis favorable au projet du conseil général.

AFFAIRE N° 17	Procédure d'enquête publique pour le déclassement d'une partie de la rue Proudhon	Rapporteur : M. PEPIN
-----------------------------	--	--

Dans le cadre de la reconstruction du collège Picasso, le conseil général agrandit l'emprise foncière nécessaire pour son projet en y incorporant une partie de la rue Proudhon.

Afin de pouvoir intégrer celle-ci au projet d'aménagement d'ensemble, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure d'enquête publique pour procéder au déclassement du domaine public de la partie de la voie concernée.

AFFAIRE N° 18	Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial sur un projet d'équipement commercial	Rapporteur : M. PEPIN
-----------------------------	---	--

Le 14 janvier 2009, la ville a été saisie par la SAS SOMADIS, d'une demande de travaux au titre des établissements recevant du public, et d'une déclaration préalable pour l'aménagement d'un supermarché « easy marché », situé dans un bâtiment, 1 rue Marcel Paul, zone d'activité Saint Gobain.

Conformément à l'article L752-4 du code du commerce, le conseil municipal va soumettre ce projet, d'une surface de vente de 740,5 m², pour avis à la commission départementale d'aménagement commercial.

AFFAIRE N° 19	Approbation des résultats de l'enquête publique au titre du code de la voirie routière	Rapporteur : M. PEPIN
-----------------------------	---	--

La commune a organisé du 24 novembre au 12 décembre 2008 une enquête publique relative à l'alignement, à l'incorporation et au classement dans le domaine public communal de voies, ainsi qu'à la désaffectation d'un chemin rural.

Le commissaire enquêteur vient de rendre son rapport.

Le conseil municipal a approuvé les résultats de l'enquête afin de pouvoir incorporer dans le domaine public communal, l'ensemble des terrains concernés, après que les formalités de publicité foncière aient été accomplies.

AFFAIRE N° 20	Création d'un accueil de loisirs dans le quartier de Vésines : demandes de subvention	Rapporteur : Mme GAUDET
------------------------------------	--	------------------------------------

Dans la perspective de créer un accueil de loisirs à Vésines, il a été décidé d'installer ce service dans l'ancienne poste de Vésines, actuellement désaffectée.

Le bâtiment offrira un accueil de loisirs avec des ateliers destinés aux enfants de 11 à 15 ans au rez-de-chaussée. A l'étage, seraient situés les bureaux du service municipal enfance-jeunesse.

Le projet consiste à rénover et à réaménager ce bâtiment pour recevoir le public dans les meilleures conditions, notamment le public handicapé. Le rez-de-chaussée comprendrait 2 salles d'activités (34 m2 et 25 m2), un hall d'accueil (12 m2), un bureau (12 m2) et un WC handicapé. L'étage serait aménagé pour l'installation de 4 bureaux.

Les travaux sont estimés à (non inclus le contrôle technique) :

- **pour le gros œuvre :** 15 093.40 € H.T
- **pour l'électricité :** 39 188.76 € H.T
- **pour la plomberie et le chauffage :** 4 667.00 € H.T (plomberie)
13 232.00 € H.T (chauffage)
- **pour la peinture :** 18 176.87 € H.T (pour l'intérieur)
7 336.60 € H.T (ravalement)

Pour aider au financement de ce projet d'importance pour le quartier, le conseil municipal a décidé de solliciter les subventions auprès de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil général du Loiret, du Conseil régional du Centre, de la Direction Départementale et Régionale jeunesse et sports.

AFFAIRE N° 21	Solidarité avec le Peuple Palestinien de Gaza : versement de subventions humanitaires	Rapporteur : Mme LANDER
------------------------------------	--	------------------------------------

Après plus de trois semaines de combats par l'armée israélienne, dans la bande de Gaza, le bilan est particulièrement lourd. Les violents bombardements ont fait des milliers de victimes : plus de 1 300 civils ont perdu leur vie, plus de 3000 personnes ont été blessées dont principalement des femmes et des enfants. La population souffre du manque de nourriture, de soins médicaux ; les fabriques et les usines ont été détruites ; il n'y a plus de fioul ; les réseaux électriques et téléphoniques ne fonctionnent plus.

La Ville de Châlette est solidaire de ces personnes vivant dans le dénuement le plus total et elle a voté une aide humanitaire qui sera versée à deux associations disposant de liens directs avec les Palestiniens :

- 1000 € à Cité Unies France qui serviront au soutien et à la mise en place de projets de reconstruction d'infrastructures
- 500 € à AJPF (association de jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises) à destination des réfugiés.

AFFAIRE N° 22	Carte scolaire : les mesures touchant Chalette pour la rentrée 2009 : information	Rapporteur : M. PATUREAU
-----------------------------	--	-------------------------------------

L'Inspection académique du Loiret a adressé à Monsieur le maire le 19 janvier 2009 une première version de la carte scolaire pour la rentrée 2009.

le Conseil départemental de l'Education Nationale a entériné pour Chalette les mesures suivantes :

- ouverture d'une classe à l'école maternelle de la Pontonnerie
- ouverture d'une classe à l'école primaire du Lancy
- ouverture d'une classe à l'école élémentaire Michel Moineau

D'autres mesures concerneraient Chalette mais elles ne seront validées qu'en juin 2009.

Il s'agirait de :

- fermeture d'une classe à l'école Vivier-Boutet
- ouverture d'une classe à l'école élémentaire de Vésines.

AFFAIRE N° 23	Signature d'une convention avec l'Agence nationale pour les chèques vacances pour les vacances des retraités	Rapporteur : Mme BERTHELIER
-----------------------------	---	--

La ville souhaite favoriser le départ en vacances des retraités qui pour des raisons financières n'ont pas les moyens de partir. Le conseil municipal a décidé de passer une convention avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) qui a mis en place un nouveau dispositif. Ainsi, les retraités pourraient bénéficier, en fonction de leurs ressources, de tarifs réduits de 50% environ pour des séjours de 6 ou de 8 jours.

AFFAIRE N° 24	Création de quinze emplois sous forme de contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Rapporteur : M. BERTHIER
------------------------------------	--	-------------------------------------

Le dispositif « création d'emplois sous forme de contrat d'accompagnement » est reconduit en 2009 par l'Etat.

Le public éligible au CAE doit remplir certaines conditions applicables au 1er janvier 2009. Le taux de prise en charge par l'Etat est le SMIC horaire X 24 heures (environ 905 € par mois). Le contrat est de 6 mois au moins renouvelable dans la limite de 24 mois (2 ans).

Afin de rendre plus stable l'emploi de certains vacataires et de bénéficier de l'aide de l'Etat, le conseil municipal a décidé de créer 15 contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La mise en place de contrats d'accompagnement dans l'emploi pourra être réalisée dans les secteurs suivants :

- secteur petite enfance-jeunesse, culturel
- secteur technique
- secteur écoles-foyers

AFFAIRE N° 25	Modification du tableau des effectifs du personnel communal	Rapporteur : M. BERTHIER
------------------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a créé dans la filière administrative un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour la mise en stage d'un agent à partir du 1^{er} mars 2009.

AFFAIRE N° 26	Remboursement des frais de déplacement et d'hébergement aux agents communaux et aux élus dans le cadre de leurs fonctions	Rapporteur : M. BERTHIER
-----------------------------	--	-------------------------------------

Pour l'exercice de leurs fonctions ou de leurs missions, les agents de la commune et les élus sont amenés à utiliser leur véhicule personnel ou ont besoin d'être hébergés.

Dès lors, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés selon des montants forfaitaires fixés par des arrêtés ministériels. En application du décret n°2007-450 du 25 mars 2007, ces taux forfaitaires doivent faire l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal a fixé les montants forfaitaires applicables aux agents communaux et aux élus.

Les principaux sont les suivants :

- de 0,23 € à 0,32 € du kilomètre pour les déplacements automobiles
- 15,25 € pour le repas
- 38,11 € pour une nuitée en hôtel

AFFAIRE N° 27	Compte-rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le maire	Rapporteur : M. Le Maire
-----------------------------	---	-------------------------------------

Conformément à l'article L 2122-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire a rendu compte au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le conseil lui a confiée par délibération du 25 mars 2008. Il s'agit des décisions N° 01/09 à 10/09.